

Paris, le 14 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 février 2013, les représentants de l'association « La manif pour tous » ont fait connaître leur intention d'appeler à se rassembler le 24 mars prochain à Paris sur l'avenue des Champs-Élysées et la place de la Concorde (8^e).

Dès le 22 février, le préfet de police a écrit aux organisateurs de cette manifestation pour les informer de l'impossibilité, pour des raisons impérieuses d'ordre public, de se rassembler sur ce secteur. En effet, la proximité géographique de plusieurs institutions sensibles exclut la tenue de toute manifestation revendicative sur la place de l'Etoile, les Champs-Élysées et la place de la Concorde, a fortiori dans le cadre du niveau rouge renforcé du plan Vigipirate actuellement en vigueur. Cette position a été réaffirmée récemment pour une manifestation revendicative qui s'est tenue début mars. Par ailleurs, l'ouverture des commerces sur l'avenue des Champs-Élysées, la forte fréquentation de cette avenue le dimanche, notamment par des touristes, et la configuration des rues adjacentes rendent inenvisageables l'encadrement et la sécurisation d'un tel rassemblement sur le secteur.

Afin de concilier liberté de rassemblement, préservation de l'ordre public et sécurité des institutions, le préfet de police a, dans le même courrier, invité les organisateurs à entrer en contact avec ses services pour étudier les possibilités d'itinéraires alternatifs, ce qui n'a pas été fait.

Aux termes d'un échange qui a finalement eu lieu vendredi 8 mars à l'initiative de la préfecture de police, les organisateurs de la manifestation ont indiqué que de premières propositions de parcours alternatifs ne recueillaient pas leur assentiment et ont fait connaître leur intention de maintenir leur appel initial à rassemblement.

Pour sa part, la préfecture de police a rappelé que, pour les mêmes motifs que ceux indiqués le 22 février, le passage d'une manifestation revendicative sur l'avenue des Champs-Élysées n'était pas envisageable. La préfecture a cependant de nouveau fait savoir aux représentants de l'association qu'elle restait disposée à poursuivre les échanges en vue de la définition de tout autre parcours permettant de concilier liberté d'expression et préservation de l'ordre public.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 mars, une fois encore à l'initiative de la préfecture de police, de nouvelles propositions ont été faites aux organisateurs.

Les organisateurs ont maintenu leur souhait d'emprunter l'avenue des Champs-Élysées, ce qui ne peut être accepté.

En tout état de cause et tout en restant ouverte au dialogue, **la préfecture de police tient à informer dès maintenant les éventuels participants à cette manifestation qu'ils ne pourront pas, pour des raisons tenant à la préservation de l'ordre public, emprunter un itinéraire passant par les Champs-Élysées.**